



Cinq milliards pour la formation continue : et moi, et moi, et moi... ?

Telle était la question centrale des Etats Généraux de la formation continue du 24 septembre.

La question est d'importance, car la formation continue engage les collectivités, les entreprises, les associations, et surtout les individus.

Qui en profite, combien ça coûte, à quoi ça sert ? Autant de questions que la **Conférence romande pour la formation continue** souhaitait discuter. Discuter avec tous les acteurs du domaine.

Vous avez répondu présents, et de ce débat ressortent quelques lignes-forces que nous souhaitons résumer et présenter. Le résultat de nos échanges est donc sous vos yeux.

Il sera utile aussi aux autorités politiques et scientifiques qui aujourd'hui préparent la nouvelle loi sur la formation continue.

Ainsi la Suisse romande saura se faire entendre.

Merci pour votre travail, et bonne lecture.

Géraldine Savary, Conseillère aux Etats,
Présidente CRFC

Tous les documents (conférences, documents préparatoires et résultats des ateliers) se trouvent sur le site www.crfc.ch.

Les réflexions issues des premiers Etats Généraux de la CRFC sont ici synthétisées : elles font état de constats, de propositions et de points forts relatifs à 3 axes prioritaires : l'accès à la formation continue, le financement et la qualité de la formation continue.

1) Constats

Concernant le financement

Le financement de la formation continue est caractérisé par les tendances suivantes :

- la formation continue est d'abord identifiée comme étant du ressort de la responsabilité individuelle, y compris pour le financement.
- L'État a une certaine responsabilité à assumer dans le soutien à la formation continue, en particulier dans certains secteurs.
- Des disparités importantes existent entre les cantons, non seulement sur la forme (financement de l'offre ou financement de la demande), mais surtout sur le fond (tous les cantons ne disposent pas d'une loi sur la formation continue).
- De multiples modes de financement (de l'offre et des personnes) existent.
- La formation continue est plus souvent mentionnée comme un coût que comme un investissement - autant pour les individus que pour la société et les employeurs.
- L'investissement en formation continue n'est pas suffisamment perçu comme un facteur de maintien en emploi et d'allègement du coût du chômage.

Concernant l'accès

- L'accès à la formation continue est parsemé d'obstacles – en particulier pour les publics peu qualifiés –, dont principalement : le temps, l'argent, l'organisation et la motivation.
- Les employeurs sont insuffisamment sensibilisés à la question de la formation continue générale et de la formation continue dans le domaine des compétences de base (pour le personnel le moins voire pas du tout qualifié).
- Les employeurs ne connaissent souvent pas les offres existantes de formation continue, en particulier celles destinées aux publics faiblement qualifiés.
- La notion de responsabilité individuelle est problématique avec les personnes qui n'ont pas l'habitude des structures de formation et qui n'ont souvent aucune connaissance des offres existantes.
- De manière générale, il existe une grande inégalité d'accès en fonction des publics concernés et le constat est plutôt défavorable concernant les publics peu qualifiés.
- Le travail en réseau, qui offre une garantie supplémentaire de mieux répondre aux besoins des entreprises comme à ceux des individus, n'est pas suffisamment considéré.

Concernant la qualité

- Si la qualité est unanimement reconnue comme indispensable, les questions relatives aux critères et aux normes ne sont pas clairement résolues.
- Le niveau de qualification des formateurs est considéré comme une variable importante de la qualité d'une offre de formation.

2) Pistes à envisager

Concernant le financement

- Créer des **guichets uniques** aux niveaux des cantons (ou par région) et de la Confédération pour identifier les besoins des individus et éviter qu'ils soient renvoyés d'un bureau à l'autre, en subissant chaque fois de nouveaux tests et bilans (chômage, aide sociale, validation des acquis, AI, etc., ...).
- Faire de la formation de base pour les adultes peu ou pas qualifiés une **priorité** de l'effort de financement de l'État (cantonal et fédéral).
- Considérer comme complémentaires les **financements de l'offre et de la demande**.
- Prendre en compte les formations continues au niveau **fiscal**, aussi bien pour les entreprises que pour les individus.
- Mettre en évidence, dans les entreprises, leur politique de formation, par le biais de « bilans sociaux » au même titre que les bilans financiers.

Concernant l'accès

- Veiller à l'**équité** : personnes peu qualifiées, aides et bourses pour tous, rôle du politique.
- Faciliter l'accès aux formations certifiantes en favorisant la validation des acquis et la modularisation de la formation continue.
- Assurer la liaison avec Harmos (**accès à la formation continue certifiante**).
- Développer l'apprentissage tout au long de la vie dans les Hautes Écoles en encourageant la reconnaissance de la formation continue certifiante dans l'accès aux Bachelor et Master.
- Équilibrer intérêt individuel / intérêt général : vision globale du politique, équilibre entre le long et le court termes, formation de base et formation continue.
- Préserver les fonctions culturelles et identitaires de la formation continue.
- Accompagner et conseiller les personnes peu familières des systèmes de formation continue.
- Promouvoir et soutenir la responsabilisation individuelle plutôt que de la poser comme principe rigide et vecteur potentiel d'exclusion des adultes relativement à la formation continue.
- Décloisonner les services étatiques (guichet unique).
- Créer un référencement des offres de formation existantes pour améliorer le **travail en réseau**.
- Améliorer la répartition géographique de l'offre.
- Porter attention, dans les offres, aux **conditions d'accès à tous les publics** (visibilité, lisibilité, formation à distance).
- Inscrire la formation continue dans une politique de l'entreprise.
- Reconnaître les parcours de formation au sein des organisations en facilitant notamment le retour à la place de travail par une attribution de tâches voire de responsabilités nouvelles.
- Encourager les dispositifs de mutualisation des compétences notamment intergénérationnel.

Concernant la qualité

- Veiller à **développer des systèmes adaptés, financièrement abordables** et non-bureaucratiques qui favorisent le développement des formations continues.
- Évaluer, sur la base des retours de satisfaction des employeurs.
- Favoriser le développement personnel dans les offres de formation.
- Tenir compte de la **diversité des pratiques de l'apprentissage tout au long de la vie**.
- Encourager et garantir la diversité méthodologique des dispositifs de formation.

3) Points prioritaires pour la future Loi fédérale sur la formation continue

Concernant le financement

- La Loi fédérale sur la formation continue incite à une **harmonisation des pratiques** de financement, et ceci aux niveaux de la Confédération, des cantons et des communes.
- L'Etat soutient le **travail de coordination des organisations faitières** de la formation continue.
- **Les financements de la demande** (comme les chèques formation) **et de l'offre** sont **combinés** de manière optimale pour répondre au mieux aux spécificités des publics visés.
- Les procédures d'octroi de subventions, de quelque forme qu'elles soient, sont simplifiées.
- Les offres de formation continue sont intégrées dans les possibilités d'obtention de bourses d'études.

Concernant l'accès

- L'information-orientation sur les formations continues existantes doit être facilitée.
- Le développement de la **modularisation** et le recours accru à la **validation des acquis** débouchant sur une **certification** des niveaux de compétences acquis doivent être soutenus en lien avec le système national de qualification en construction (ECVET, ECTS).
- La formation continue est **encouragée, sans obligation**, auprès des individus et des entreprises.
- L'équité est une préoccupation majeure de la future loi : des approches ciblées selon les publics sont à élaborer pour atteindre les adultes les plus éloignés de la formation continue.
- Les dispositifs d'accompagnement des personnes sont renforcés.
- L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de l'éducation, comme aux autres **compétences de base**, est encouragé.

Concernant la qualité

- Les normes de qualité en vigueur doivent mieux garantir la compatibilité et l'adéquation de la formation continue à son public cible, y compris pour les publics faiblement qualifiés.
- Une politique ambitieuse de **formation – initiale et continue – des formateurs d'adultes** est le corollaire naturel de la qualité de la formation continue.
- Les associations professionnelles sont les mieux à même de fixer les critères de qualité et sont les partenaires compétents dans ce domaine.
- **Unifier les processus de certifications.**
- **Veiller à adopter des processus adaptés à la formation continue.**
- Établir des standards minimaux pour la formation continue.
- Étendre le label **eduQua** aux entreprises.